

## **Concours – « Emma et Capucine Challenge »**

### **RÈGLEMENT**

#### **ARTICLE 1 : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE**

La société **DARGAUD LOMBARD**, sous son enseigne « DARGAUD BENELUX », dont le siège social est 7 avenue Paul-Henri Spaak – 1060 Bruxelles (Belgique), société anonyme de droit belge au capital de 3 200 000 €, immatriculée à la Banque-Carrefour-Entreprises sous le numéro 0403 501 390, (ci-après « DARGAUD ») organise un concours de danse intitulé « Emma et Capucine Challenge » (ci-après le « Concours »).

#### **ARTICLE 2 : PARTICIPATION**

La participation au Concours est ouverte à toute personne physique résidant en France Métropolitaine (Corse incluse), en Belgique, en Suisse et est limitée à une seule participation par personne (même nom, même prénom, même adresse postale, même adresse e-mail).

Toute participation au Concours d'un mineur est soumise à l'autorisation d'un parent ou du tuteur légal.

Sont exclues les personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du Concours, de même que les membres de leur famille.

La participation au Concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. La participation de tout résident hors France Métropolitaine (Corse incluse), Belgique, Suisse ne pourra être prise en compte.

Toutes les éventuelles difficultés pratiques d'interprétation ou d'application seront tranchées par DARGAUD.

Les participations incomplètes ou inexactes, non conformes au règlement ou reçues après la date limite de participation ne seront pas prises en considération.

En dehors des demandes de règlement, il ne sera répondu à aucune demande écrite ou téléphonique concernant le fonctionnement du Concours.

#### **ARTICLE 3 : ACCÈS ET DURÉE**

La participation au Concours est ouverte du 21 juin 2020 à 9 heures au 21 août 2020 à 19 heures. La participation au Concours est gratuite et sans obligation d'achat.

Le Concours est annoncé via les supports suivants :

- Site internet de DARGAUD accessible à l'adresse suivante [www.dargaud.com](http://www.dargaud.com);
- Réseaux sociaux de type Facebook et Instagram : sur le compte de DARGAUD (Facebook : @editions.dargaud et Instagram : @dargaud) ainsi que sur les comptes partenaires, notamment Larousse (Facebook : @larousse.fr et Instagram : @editionslarousse).

DARGAUD se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler ou de renouveler le Concours et les dotations mises en jeu si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

#### **ARTICLE 4 : MODALITÉS DE PARTICIPATION**

Le Concours est accessible exclusivement sur Internet, via le réseau social Instagram.

Pour participer, le participant doit :

- s'abonner au compte Instagram de DARGAUD (@dargaud),
- filmer une vidéo, d'une durée comprise entre 15 et 60 secondes, pendant laquelle le participant, seul ou avec les personnes de son choix, réalise une chorégraphie de son choix, sur la musique de son choix,
- poster la vidéo via son compte personnel public sur le réseau social Instagram,
- indiquer les informations suivantes dans le corps de la publication de la vidéo :

- mention du compte Instagram de DARGAUD : @dargaud
- utilisation du hashtag « emmacapucinechallenge » sous la forme suivante : #emmacapucinechallenge

Une seule participation au Concours par personne est prise en compte (même nom, même prénom, même adresse postale, même adresse électronique).

## ARTICLE 5 : DÉSIGNATION DES GAGNANTS

5.1. Parmi l'ensemble des participations valides, conformes au présent règlement (vidéo réalisée selon les critères figurant à l'article 4, participant abonné au compte Instagram de DARGAUD, informations mentionnées à l'article 4 reproduites dans le corps de la publication de la vidéo) et reçues avant la date limite de clôture du Concours (la date de publication faisant foi) telle que visée à l'article 3, un jury composé de l'équipe marketing de DARGAUD, des éditeurs et des auteurs de la bande-dessinée Emma et Capucine se réunira entre le 22 et le 29 août 2020 au plus tard pour sélectionner 3 (trois) gagnants selon les critères suivants :

- qualité
- originalité.

DARGAUD pourra à sa discrétion modifier le nombre de personne dans le jury soit en ajouter, soit en retirer, ce que les participants reconnaissent expressément.

5.2 Les 3 (trois) vidéos gagnantes seront partagées sur le compte Instagram de DARGAUD (@dargaud) le 30 août 2020. La publication partageant la vidéo fera mention des comptes gagnants associés. Cette mention vaut notification au gagnant. Un message privé sera également envoyé aux comptes Instagram des gagnants. Le gagnant devra alors fournir ses coordonnées, soit par message privé sur Instagram sur le compte de DARGAUD (@dargaud), soit à l'adresse suivante : contact@dargaud.fr.

Aucun message ne sera adressé aux perdants.

5.3 Dans le cas où la chorégraphie d'une des vidéos gagnantes serait réalisée par plusieurs personnes, seul le participant ayant posté la vidéo sur son compte Instagram sera considéré comme gagnant. Les personnes ayant participé à la chorégraphie et apparaissant sur la vidéo avec le participant ne seront pas considérées comme gagnants et ne pourront prétendre à aucun prix.

## ARTICLE 6 : DOTATIONS

### 1<sup>er</sup> Prix :

- 1 (un) lot de bande-dessinées de la série Emma et Capucine publiés par DARGAUD, d'une valeur globale maximale de 49,95 € TTC
- Le remboursement d'une valeur de 500 (cinq cents) euros TTC à faire valoir soit sur l'inscription à une activité sportive, soit sur l'achat d'une tenue de sport.

Le remboursement est subordonné à la présentation d'une ou plusieurs factures dont le montant total n'excède pas 500 (cinq cents) euros TTC valide émise par un établissement sportif, un établissement de loisirs ou une enseigne spécialisée dans les vêtements de sport.

### 2<sup>ème</sup> Prix :

- 1 (un) lot de bande-dessinées de la série Emma et Capucine publiés par DARGAUD, d'une valeur globale maximale de 49,95 € TTC
- 1 (un) agenda publié par les éditions Larousse, d'une valeur globale maximale de 9,95 € TTC
- Des goodies gratuits et non proposés à la vente tels que des carnets et des bracelets,
- Le remboursement d'une valeur de 100 (cent) euros TTC à faire valoir soit sur l'inscription à une activité sportive, soit sur l'achat d'une tenue de sport.

Le remboursement est subordonné à la présentation d'une ou plusieurs factures dont le montant total n'excède pas 100 (cent) euros TTC émise par un établissement sportif, un établissement de loisirs ou une enseigne spécialisée dans les vêtements de sport.

### **3<sup>ème</sup> Prix :**

- 1 (un) lot de bande-dessinées de la série Emma et Capucine publiés par DARGAUD, d'une valeur globale maximale de 49,95 € TTC
- 1 (un) agenda publié par les éditions Larousse, d'une valeur globale maximale de 9,95 € TTC
- Des goodies gratuits et non proposés à la vente tels que des carnets et des bracelets.

Les prix ne peuvent être échangés contre d'autres prix, ni contre des espèces, ni contre tout ou autre bien ou service, à la demande des participants.

Les prix offerts aux gagnants sont nominatifs et ne peuvent être attribués à une autre personne.

## **ARTICLE 8 : MODALITÉS DE MISE EN POSSESSION DES PRIX**

### **8.1.**

**1<sup>er</sup> Prix et 2<sup>ème</sup> prix :** DARGAUD se mettra en relation avec les gagnants par le biais du compte Instagram utilisé pour poster la vidéo afin que ces derniers lui fournissent leurs coordonnées (adresse mail, adresse postale et relevé d'identité bancaire sur lequel aura lieu le virement). Les gagnants ont un délai de 2 mois à compter de la notification par DARGAUD aux gagnants pour transmettre à DARGAUD par voie postale ou par mail à l'adresse [contact@dargaud.fr](mailto:contact@dargaud.fr) la facture émise par un des établissements mentionnés à l'article 7.

Le remboursement sera adressé par virement bancaire sur le relevé d'identité bancaire fourni par le gagnant. Le virement aura lieu dans un délai de 2 mois de la transmission de la facture émise par un des établissements mentionnés à l'article 7.

**2<sup>ème</sup> Prix et 3<sup>ème</sup> Prix :** DARGAUD se mettra en relation avec les gagnants par le biais du compte Instagram utilisé pour poster la vidéo afin que ces derniers lui fournissent leurs coordonnées postales.

Les lots seront envoyés aux gagnants par DARGAUD, à ses frais, par voie postale à l'adresse indiquée par les gagnants et où ils font élection de domicile. La remise desdits lots aura lieu dans un délai de 2 mois à compter de la notification aux gagnants.

### **8.2.**

DARGAUD décline toute responsabilité quant à la qualité et l'état des prix à la livraison. En cas de retour des prix à DARGAUD, les gagnants perdent le bénéfice de leur lot.

## **ARTICLE 9 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Du seul fait de leur participation au Concours, les gagnants autorisent DARGAUD à reproduire, le cas échéant, leur vidéo sur le site internet [www.dargaud.com](http://www.dargaud.com) et sur leur compte Instagram [@dargaud](https://www.instagram.com/dargaud).

## **ARTICLE 10 : RESPONSABILITÉ**

**10.1.** DARGAUD est déchargée de toute responsabilité en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal, de dysfonctionnement du réseau « Internet » empêchant le bon déroulement du Concours, notamment dû à des actes de malveillances externes.

**10.2.** DARGAUD se réserve le droit si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le Concours sans que sa responsabilité ne soit engagée.

**10.3.** La participation au Concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, DARGAUD ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet,
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Concours, notamment dû à des actes de malveillances externes,
- de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication,
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée,
- des problèmes d'acheminement,
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique,
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant,
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Concours ou ayant endommagé le système d'un participant.

DARGAUD ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du Concours, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au Concours se fait sous l'entière responsabilité des participants.

## **ARTICLE 11 : REMBOURSEMENT**

Les frais inévitables engagés pour la participation au Concours ne seront pas remboursés par DARGAUD (par exemple : frais d'envoi par voie postale, frais de connexion à internet, etc.).

## **ARTICLE 12 : DONNÉES PERSONNELLES**

### **12.1. Dans quel cadre et pour quelles raisons les données personnelles des participants sont traitées ?**

Les données personnelles sont toutes les informations qui permettent d'identifier toute personne physique, directement ou indirectement. Pour participer au Concours les participants devront fournir leurs données personnelles à DARGAUD.

La collecte et le traitement des données personnelles ont pour finalité de :

- prendre en compte la participation au Concours ;
- annoncer le résultat du Concours ;
- faire parvenir aux gagnants du Concours les prix gagnés ;
- répondre aux demandes des participants.

### **12.2. Qui peut utiliser les données personnelles des participants ?**

Les données personnelles des participants sont recueillies lors de leur participation au Concours. Celles-ci sont destinées à DARGAUD en tant que responsable de traitement, et peuvent être communiquées à des tiers sous certaines conditions.

Les données personnelles pourront être transmises à toute société tierce que DARGAUD a désignée comme sous-traitant ou partenaire pour mettre en œuvre pour son compte l'une quelconque des prestations nécessaires au bon déroulement et à l'organisation du Concours.

Des tiers pourront utiliser les données personnelles des gagnants seulement si les participants l'acceptent.

Dans certains cas prévus par la loi, les données personnelles des participants pourront être transmises à des tiers habilités légalement à y accéder sur requête spécifique : autorité judiciaire, autorité administrative, fournisseur d'accès à Internet des participants, ou un tiers émettant un cookie enregistré dans le terminal des participants (une régie publicitaire externe, un autre éditeur, etc.).

DARGAUD pourra être amenée à communiquer les données personnelles des participants à des tiers si une telle mesure est nécessaire pour protéger et/ou défendre ses droits en tant que responsable de traitement, pour faire respecter les présentes dispositions, ou pour protéger les droits et/ou intérêts des participants ou ceux du public, à condition que cette transmission soit autorisée par la loi.

Dans l'éventualité où tout ou partie de DARGAUD, en tant que société, serait vendue à un tiers, DARGAUD se réserve le droit de transférer les informations des participants en tant qu'actif vendu ou cédé.

### 12.3. Comment les participants peuvent-ils accéder à leurs données personnelles, les modifier et/ou les supprimer ?

Conformément à la Réglementation en matière de protection des données, et dans les limites posées notamment par les articles 12 à 22 du RGPD :

- les participants ont le droit de demander à DARGAUD l'accès à leurs données à caractère personnel, ainsi que la rectification ou l'effacement de celles-ci ;
- les participants disposent également du droit de s'opposer au traitement de leurs données personnelles, d'en demander la limitation, et du droit à la portabilité des données à caractère personnel fournies.

Enfin, les participants disposent, en tout état de cause, du droit de définir des directives générales ou spécifiques relatives au sort de leurs données à caractère personnel après leur mort.

Les participants peuvent exercer leurs droits en écrivant à DARGAUD à l'adresse suivante : DARGAUD - 57 rue Gaston Tessier - CS 50061 - 75166 Paris Cedex 19.

Le retrait du consentement ne compromet pas la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant ce retrait.

De manière à éviter tout accès, toute modification ou toute suppression non autorisée ou éviter toute usurpation d'identité, les participants devront dans la mesure du possible associer à leur demande une preuve de leur identité. En cas de doute sur leur identité, DARGAUD demandera de lui adresser – en complément – la copie d'une pièce d'identité.

Toute demande abusive, manifestement infondée ou excessive pourra être rejetée.

La demande devra préciser également l'adresse à laquelle devra parvenir la réponse, à défaut celle-ci sera envoyée à toute adresse connue par DARGAUD, le cas échéant. Une réponse sera alors adressée dans un délai de 1 mois suivant la réception de la demande. Ce délai pourra être prolongé de 2 mois, compte tenu de la complexité et du nombre de demandes.

Les partenaires de DARGAUD sont responsables de l'usage qu'ils font des données personnelles et de la prise en compte des droits des participants.

En cas de suppression des données personnelles des participants, les participants reconnaissent l'impossibilité pour les participants de participer au Concours ou de recevoir les éventuels prix.

### 12.4. Combien de temps les données personnelles des participants sont-elles traitées par DARGAUD ?

Les données personnelles des participants sont stockées par DARGAUD et/ou tout prestataire pour la stricte exécution du Concours, et sont conservées pour la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles sont collectées, en conformité avec la réglementation en vigueur.

### **12.5. Où sont stockées et traitées les données personnelles des participants ?**

Les données personnelles des participants sont traitées par DARGAUD ou ses prestataires sur le territoire de l'Union européenne et ne sont, dans la mesure du possible, pas transférées vers des pays tiers.

### **12.6. Qui contacter concernant les données ?**

Pour toutes questions liées aux données personnelles des participants, les participants peuvent contacter le Délégué à la Protection des Données qui est habilitée à connaître de l'ensemble des problématiques relatives à la protection des données à caractère personnel. Les participants peuvent le contacter aux coordonnées suivantes : [mp-dpo@media-participations.com](mailto:mp-dpo@media-participations.com).

A défaut de réponse satisfaisante à la demande des participants, les participants peuvent porter réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, qui est l'autorité de régulation chargée de faire respecter la Réglementation sur la protection des données à caractère personnel en France, directement sur le site internet <https://www.cnil.fr/fr/agir> ou par courrier à l'adresse suivante : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, 3 Place de Fontenoy - TSA 80715, 75334 PARIS CEDEX 07.

## **ARTICLE 13 : COPIE DU PRÉSENT RÈGLEMENT**

Il est rappelé que le simple fait de participer implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Une copie écrite du règlement est adressée à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande. Cette demande doit être adressée, par courrier uniquement, à l'adresse suivante : DARGAUD – « Emma et Capucine » – 57 rue Gaston Tessier - CS 50061 - 75166 Paris Cedex 19.

Il ne sera répondu à aucune autre demande orale concernant le Concours.

## **ARTICLE 14 : LITIGES**

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Tout litige né à l'occasion du Concours sera soumis aux tribunaux compétents.